

7 janvier 2021

Demande d'expression d'intérêt

[L'Initiative pour la transparence de l'action climatique \(ICAT\)](#) sollicite des expressions d'intérêt de la part de nouveaux pays partenaires pour rejoindre l'Initiative et obtenir le soutien de l'ICAT en vue d'améliorer les capacités nationales en matière de transparence des mesures d'atténuation et d'adaptation, guidée par le Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris. Un soutien sera apporté, sous la forme de ressources professionnelles: interventions d'experts nationaux, activités de formation ou encore conseils d'experts internationaux.

Contexte

Au cours des cinq premières années de son existence, l'ICAT a su consolider ses activités en tirant parti de son expérience et en se dotant d'outils, de méthodologies, de connaissances et de réseaux actifs dans une quarantaine de pays en développement. L'infrastructure de l'ICAT est conçue de façon à soutenir les capacités des pays en développement en vue de bâtir et gérer un cadre de transparence robuste leur permettant de mettre en œuvre l'Accord de Paris de façon probante.

Pour que les pays en développement puissent élaborer et mettre en œuvre les Contributions déterminées au niveau national (CDN), particulièrement ambitieuses, leurs actions doivent reposer sur des données et des informations solides afin d'étayer les politiques nationales sous-tendant des actions ciblées. Des cadres de transparence solides permettent l'appropriation nationale, l'intégration des parties prenantes concernées dans les processus politiques, et garantissent la redevabilité, aux niveaux national et international, aussi bien sur les plans réglementaire que financier.

Les caractéristiques fondamentales des missions de l'ICAT sont les suivantes:

- Visées stratégiques, à même de déboucher sur un changement transformationnel;
- Adaptabilité de la réponse aux besoins des pays, étayée par des évaluations en matière de développement durable;
- Souplesse en matière d'innovation et d'élaboration d'approches faciles à reproduire;
- Méthodologies et outils solides; et
- Collaboration et partage des connaissances entre pairs.

L'ICAT est un partenariat multipartite dirigé et financé par le Comité directeur des donateurs (Donor Steering Committee, ou DSC), auquel se réfèrent ses bailleurs de fonds, à savoir: la Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF); la ClimateWorks Foundation

(CWF); le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire (BMU) ; et le ministère italien de l'Environnement, de la Protection du Territoire et de la Mer (IMELS). L'ICAT est également soutenue par la CCNUCC et gérée par l'UNOPS. Le Secrétariat de l'ICAT coordonne quant à lui les activités quotidiennes et oriente le travail des partenaires d'exécution de l'ICAT.

Offre de soutien de l'ICAT aux pays

L'ICAT propose aux pays partenaires un éventail d'options de soutien sur la base desquelles ils peuvent adapter les caractéristiques du projet en fonction du contexte. Les activités sont menées à l'initiative des pays, sur la base des besoins et des priorités définis par le pays partenaire, et peuvent inclure un soutien pour :

1. La mise en place ou l'amélioration des systèmes de transparence en faveur des mesures d'atténuation dans un ou plusieurs secteurs, notamment: capacité institutionnelle; inventaire des gaz à effet de serre (GES); protocoles et processus d'établissement de rapports; systèmes de données; et rédaction de documents juridiques et réglementaires;
2. L'élaboration d'une approche de suivi pour les mesures d'adaptation dans un ou plusieurs secteurs, notamment : consultations des parties prenantes; capacité institutionnelle; systèmes et processus d'établissement de rapports; et systèmes de données et outils;
3. La mise en œuvre et le renforcement des CDN, notamment: la constitution d'indicateurs de référence, qualitatifs ou quantitatifs; l'élaboration d'un cadre de suivi; et l'étude des impacts du développement durable et des changements transformationnels potentiels;
4. L'évaluation de l'impact des politiques (ex ante ou ex post, dans un ou plusieurs secteurs) en utilisant les méthodologies de l'ICAT pour mesurer les GES, les impacts du développement durable et les changements transformationnels potentiels;
5. L'intégration et/ou l'agrégation des politiques de transparence au niveau infranational et à l'échelon des acteurs non étatiques;
6. L'identification et le renforcement des avantages et des synergies au niveau national résultant d'une plus grande transparence de l'action climatique, notamment en utilisant les données et les informations pour attirer les financements et stimuler la reprise économique lors de crises exceptionnelles.

L'aide aux pays sera fournie par le biais de projets ciblés et limités dans le temps, de 12 à 18 mois. Les ressources professionnelles seront quant à elles proposées par des experts nationaux ou des instances spécialisées, et au moyen d'activités de formation, d'ateliers avec les parties prenantes et de conseils prodigués par des experts internationaux. Les pays

partenaires sont encouragés à utiliser des méthodologies et outils figurant dans la boîte à outils de l'ICAT (se référer à l'annexe ci-dessous).

Procédure de soumission

Les pays intéressés sont invités à soumettre une expression d'intérêt officielle par l'entremise d'une entité officielle (ministère ou organisation), par courrier électronique à l'adresse icat@unops.org avant l'échéance mentionnée ci-dessous. Veuillez inclure les informations suivantes dans votre demande :

- État d'avancement des rapports au titre de la CCNUCC et état d'avancement de la soumission des CDN;
- Domaines d'intérêt potentiels et priorités en matière de transparence;
- Activités susceptibles d'être soutenues par l'ICAT (en fonction des domaines cités ci-dessus ou d'autres domaines);
- Autres initiatives en cours dans le pays en lien avec la transparence de l'action climatique et toute autre mesure de soutien escomptée;
- Informations de contact du coordinateur.

Afin d'adapter le soutien de l'ICAT aux besoins et au contexte de votre pays, veuillez remplir ce questionnaire: <https://forms.gle/bZTzDTGAasuy84fj6>.

Il est porté à l'attention des pays envisageant de soumettre une expression d'intérêt que l'adhésion à cette initiative implique l'engagement d'un coordonnateur désigné pour agencer le travail au niveau national, afin de mener le projet de façon concluante.

Échéance de la soumission

28 février 2021

Prochaines étapes après la soumission

Les expressions d'intérêt reçues seront examinées sur la base de la satisfaction des critères de sélection:

- Diversité des pays de l'ICAT (p. ex., géographie, superficie, développement économique, importance des émissions de GES et principaux secteurs émetteurs de GES);
- Efforts déployés en matière de mesure, notification et vérification (MNV) et de transparence;
- Besoins en matière de soutien;
- Impact maximal de l'ICAT (pays où l'ICAT peut appliquer ses outils et méthodologies de façon optimale);

-
- Faisabilité (p. ex., stabilité politique, partenariats existants dans le pays et liens avec les entités chargées de la mise en œuvre, existence d'institutions ou de procédures opérationnelles).

Une liste des pays sélectionnés sera établie dans les six semaines suivant la date limite de soumission. Le Secrétariat de l'ICAT enverra ensuite des invitations aux pays sélectionnés et entamera les discussions initiales avec les coordonnateurs des pays afin de définir les priorités des pays, les lacunes en matière de capacités et l'intérêt porté aux méthodologies et outils de l'ICAT. Les pays auront un délai de cinq semaines pour donner suite officiellement à l'invitation à rejoindre l'ICAT. Une phase de cadrage du pays et une mission initiale s'ensuivront (à déterminer en fonction des restrictions de déplacement). Sur cette base, l'engagement sera formalisé par l'élaboration d'un programme de travail et l'établissement d'un budget ainsi que par la signature d'un accord de coopération au titre d'un projet (Project Cooperation Agreement, ou PCA) avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). La mise en œuvre d'un programme de travail pour la première série de pays devrait commencer au début du deuxième semestre de l'année 2021.

Remarque

L'ICAT sera disposée à organiser des discussions virtuelles avec les pays intéressés avant la date limite de soumission. Les coordonnateurs des pays peuvent contacter Mme Randa Ahmed (randaa@unops.org) pour organiser une réunion avec le directeur de l'ICAT, M. Henning Wuester, afin de discuter du soutien potentiel de l'ICAT et des besoins des pays.

Annexe : Informations essentielles sur l'ICAT

I. Mission de l'ICAT

L'objectif de l'Initiative pour la transparence de l'action climatique est d'aider les pays à mieux évaluer les impacts de leurs politiques et actions en faveur du climat, et de respecter leurs engagements en matière de transparence. Pour y parvenir, elle étend les mécanismes de transparence nationaux, notamment leurs capacités à évaluer l'impact des politiques et actions climatiques afin d'atteindre les objectifs de développement des pays; elle fournit par ailleurs des outils et des informations méthodologiques appropriés afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. L'approche novatrice de l'ICAT consiste à intégrer ces deux dimensions.

L'ICAT se concentre sur les pays susceptibles de mettre en évidence les avantages d'une transparence accrue afin de démontrer l'impact des politiques et des actions fondées sur des données factuelles. L'ICAT prodiguera des conseils méthodologiques évolutifs et ciblera les meilleures pratiques, pour les mettre à la disposition de tous les acteurs, enrichissant ainsi la base de connaissances mondiale. Le travail de l'ICAT est mené à l'initiative des pays. Les initiatives s'appuient ainsi sur les systèmes MNV existants et les connaissances des pays, et viennent éventuellement compléter les activités antérieures ou existantes en lien avec d'autres projets. Le soutien apporté est donc adapté au contexte et aux priorités de chaque pays. La mission de l'ICAT vise à impliquer l'expertise nationale autant que possible, tout en encourageant l'apprentissage entre pairs.

II. Boîte à outils de l'ICAT

Afin de fournir un soutien efficace aux pays, l'ICAT a développé un ensemble d'outils et de méthodologies, et collabore avec ses partenaires à l'élaboration d'autres instruments. L'ICAT donne la priorité aux pays susceptibles de réellement bénéficier des outils et méthodologies de l'ICAT.

a. Guides d'évaluation de l'ICAT

Les guides d'évaluation de l'ICAT aident les décideurs et les autres utilisateurs à évaluer les impacts des politiques et actions climatiques des pays. Ils peuvent jouer un rôle crucial en fournissant i) les informations nécessaires à l'élaboration de politiques probantes, à la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) et à la préparation de rapports guidée par le Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, et ii) des renseignements sur les progrès réalisés dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Ces guides sont accessibles [ici](#).

- **Énergies renouvelables :**

La Méthodologie des énergies renouvelables aide les décideurs à évaluer et à communiquer les impacts des politiques relatives aux énergies renouvelables afin d'assurer leur efficacité à réduire les émissions de GES, à réaliser leurs objectifs de développement, tout en accompagnant les pays dans la réalisation des objectifs sectoriels et des engagements nationaux. Le document comprend des conseils méthodologiques sur la manière d'estimer les trajectoires et les réductions des émissions résultant de la mise en œuvre de politiques

dans le secteur de l'énergie. La méthodologie se concentre sur trois interventions stratégiques : les politiques de tarifs de distribution, les politiques d'enchères et les politiques d'incitation fiscale.

- **Efficacité énergétique des bâtiments**

Le Guide de l'efficacité énergétique des bâtiments fournit des orientations pour évaluer l'impact des politiques d'efficacité énergétique du secteur du bâtiment sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le guide propose une approche progressive pour estimer les effets des législations et des obstacles associés aux politiques de soutien réglementaire et financier en la matière.

- **Secteur agricole :**

Le Guide de l'agriculture facilite l'évaluation des impacts des politiques et mesures agricoles sur les émissions de GES. Ce guide comble les lacunes des lignes directrices actuellement disponibles, qui recensent les GES agricoles au niveau des projets, mais pas au niveau de la politique agricole.

- **Secteur forestier :**

La Méthodologie forestière aide les décideurs à évaluer les impacts des politiques forestières afin d'assurer leur efficacité en vue de réduire les émissions de GES, tout en accompagnant les pays dans la réalisation des objectifs sectoriels et des engagements nationaux. Le document fournit des conseils méthodologiques pour l'évaluation de l'impact des politiques forestières sur les émissions de GES, qui augmentent la séquestration du carbone et/ou limitent les GES grâce au boisement et/ou au reboisement, à la gestion durable des forêts, ainsi qu'aux facteurs empêchant la déforestation et/ou la dégradation.

- **Prix des transports :**

La Méthodologie du prix des transports aide les décideurs à évaluer les impacts des politiques de tarification dans le secteur des transports et à améliorer leur efficacité. Le document contient des conseils méthodologiques pour l'évaluation des impacts des mesures d'atténuation spécifiques au secteur des transports sur les émissions de GES. Les méthodes proposées s'intéressent aux impacts de la suppression des subventions des carburants (mais aussi de l'augmentation des taxes ou des prélèvements sur les carburants, de la tarification routière et des incitations à l'achat de véhicules écoénergétiques) sur les émissions de GES.

- **Développement durable :**

La Méthodologie du développement durable aide les décideurs et autres utilisateurs à évaluer les multiples impacts du développement et des changements climatiques d'un point de vue environnemental, social et économique. Cela touche à différentes problématiques : réduction de la pollution de l'air, création d'emplois, amélioration de la santé, accès à l'énergie, diminution de la pauvreté et protection des écosystèmes, entre autres.

- **Capacité de transformation :**

La Méthodologie de la capacité de transformation définit la capacité de transformation en vue de la réduction des GES. Cette définition dicte une approche progressive permettant de déterminer la capacité de transformation réelle d'une politique donnée. Cette méthodologie a suscité l'intérêt des gouvernements, des institutions financières et des programmes, qui l'utilisent comme base pour évaluer l'impact transformationnel attendu ou réel des politiques et des investissements au regard des objectifs mondiaux.

- **Action infranationale et non étatique :**

Le Guide d'action non étatique et infranationale permet d'intégrer les impacts des actions menées par des entités telles que les États, les régions, les villes et les entreprises dans les projections nationales et les évaluations de réduction des émissions de GES. Bien que le suivi de l'évolution des émissions reflète automatiquement tous les efforts de réduction d'émissions entrepris au sein des États-nations, y compris ceux consentis par des acteurs non étatiques, des mesures non étatiques doivent être prises en compte de manière explicite afin d'élaborer des projections précises.

- **Participation des parties prenantes :**

Le Guide de participation des parties prenantes peut aider les pays à impliquer davantage les différents acteurs dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et actions en matière de climat. Il a été constaté qu'en mettant l'accent sur la participation des parties prenantes, il était possible de renforcer la compréhension et le soutien de divers groupes, améliorant ainsi la conception des politiques et des actions, mais aussi l'impact sur la gestion des GES, le développement durable et la capacité de transformation.

- **Évaluation technique :**

Le Guide d'évaluation technique donne des recommandations quant à la planification et à la réalisation d'évaluations techniques. Le guide brosse le tableau de trois approches d'évaluation différentes, tout en avançant des recommandations pour choisir le type d'évaluation optimal. Les éléments permettant de constituer une évaluation crédible et les étapes à suivre lors de la poursuite ou de la réalisation d'une évaluation sont examinés.

b. Outils de modélisation et de gestion des données

L'ICAT soutient également l'adaptation et l'adoption au niveau national i) d'outils visant à modéliser les impacts d'un arsenal législatif, par exemple dans le cadre de l'évaluation des CDN d'un pays, et ii) d'outils de gestion des données. Ces outils sont :

- Le [modèle GACMO \(modèle de chiffrage des coûts d'atténuation des émissions de GES\)](#); développé par le partenariat PNUE-DTU, il peut être utilisé pour aider les pays ou régions à analyser leurs options d'atténuation des GES, afin de regrouper des informations nécessaires pour leurs CDN, leurs communications nationales, ou leurs plans de développement à faible émission de carbone. Le modèle GACMO peut être utilisé par les pays pour calculer et visualiser leur scénario de maintien du statu quo et certains scénarios d'atténuation. Il permet d'effectuer des calculs pour toutes les

options d'atténuation souhaitées et sélectionnées, et de procéder à une évaluation des performances technico-économiques pour chacune des options envisagées.

- **PROSPECTS+**; il s'agit d'un outil Excel de niveau sectoriel à approche ascendante, élaboré par le New Climate Institute. Cet outil exploite des indicateurs d'activité et d'intensité propres à la décarbonisation afin d'effectuer un suivi et d'établir des projections concernant les tendances d'émissions de GES totales aux niveaux sectoriel et national. Les pays peuvent l'utiliser pour développer leurs propres scénarios d'émission de carbone en ajustant les indicateurs pertinents pour chaque politique. Des modules complémentaires ont été mis au point pour évaluer l'impact des trains de mesures sur les paramètres de développement durable tels que les investissements, l'emploi, la pollution de l'air et la santé.
- Le système de données **SINAMECC**; il s'agit du système national métrique adopté par le Costa Rica pour mesurer le changement climatique (Sistema Nacional de Métrica de Cambio Climático), spécialement conçu pour améliorer la prise de décision fondée sur des données concernant l'action et la politique climatiques. Il s'agit d'un logiciel libre élaboré dans la perspective d'être partagé avec d'autres pays et de créer une communauté de pratique internationale. La « communauté SINAMECC » peut ainsi coopérer afin d'assurer la stabilité et l'amélioration du système, en économisant les ressources et en améliorant la collaboration Sud-Sud. Le système SINAMECC comprend actuellement un large éventail de fonctionnalités, notamment:
 - Des fonctions de collecte et de gestion des données pouvant être utilisées pour automatiser ou semi-automatiser la collecte et le prétraitement des données pour i) l'élaboration de l'inventaire des émissions de GES, du BUR (rapport biennal actualisé), des communications nationales et du RBT (rapport biennal sur la transparence), et ii) la gestion des CDN et des systèmes MNV;
 - Un moteur de calcul permettant d'estimer les inventaires de GES, basé sur les lignes directrices du GIEC et les données recueillies;
 - Un registre des mesures d'atténuation pour assurer le suivi des objectifs, politiques et projets spécifiques et des émissions de GES;
 - Des fonctions de visualisation des données et un portail de données en accès libre pour favoriser la transparence et le partage des données, simplifiant ainsi le processus d'établissement de rapports;
 - Des fonctionnalités de gestion des systèmes, y compris l'accès des utilisateurs et la gestion automatique des notifications.
- L'outil **Action infranationale et non étatique**: mis au point par le World Resources Institute, il accompagne le guide d'action infranationale et non étatique (voir ci-dessus) en fournissant des fonctionnalités conviviales pour agréger et intégrer l'impact des actions d'atténuation infranationales et non étatiques dans la planification, les projections et les objectifs nationaux en matière de GES. Basé sur Excel, cet outil synthétise le processus étape par étape repris dans le Guide sous la forme d'un modèle

accessible et évolutif que les acteurs nationaux pourront utiliser pour recueillir des données, effectuer une analyse d'agrégation des engagements de réduction des émissions des acteurs infranationaux et non étatiques et réaliser une analyse de scénario pour quantifier les réductions des émissions desdits acteurs ainsi que les trajectoires d'émissions nationales prévues. L'outil permet également de générer des données qui alimenteront les rapports.

L'ICAT aide les pays à adapter ces outils à leur contexte spécifique et offre une formation aux acteurs nationaux pour qu'ils soient en mesure de les utiliser de manière continue par la suite.

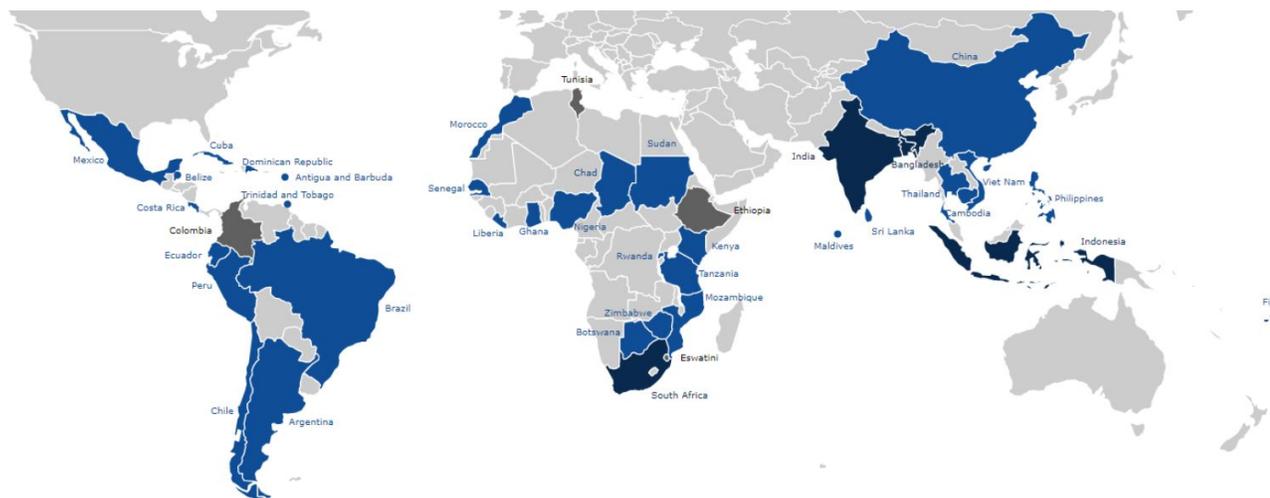
c. Modules de renforcement des capacités

Le renforcement des capacités étant au cœur de l'approche de l'ICAT, du matériel et des logiciels de formation, ainsi que des modules d'apprentissage en ligne et d'autres ressources favorisant la transparence, ont été développés. À l'heure actuelle, les guides suivants sont disponibles:

- Une publication analysant les modalités, procédures et lignes directrices (Modalities, Procedures and Guidelines, ou MPGs) adoptées en 2018 par la COP de la CCNUCC, et explicitant leurs implications pour les pays, intitulée [«Unfolding the reporting requirements for Developing Countries under the Paris Agreement's Enhanced Transparency Framework»](#);
- Un guide axé sur les approches méthodologiques pour l'établissement de plateformes de gestion des données, essentielles dans le contexte d'instauration de systèmes et processus nationaux de MNV, intitulé [«A road map for establishing information systems for climate action and support»](#).
- Un guide pratique simplifié destiné aux experts techniques chargés de l'adaptation du rapport biennal sur la transparence (RBT) de leur pays, intitulé [«Reporting adaptation through the biennial transparency report: A practical explanation of the guidance»](#).

III. Pays de l'ICAT

L'ICAT coopère actuellement (en date du 7 janvier 2021) avec 40 pays dans le monde.



Status of country engagement:

-  Agreement to collaborate by a government entity signed
-  Agreement to collaborate by a non-governmental entity signed
-  Formal letter to collaborate by a government entity issued, work plan under development